

9 janvier 2012

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, dûment convoquée et tenue le 9 janvier 2012 à 19h30.

Présences : Julie Simard, Marco Laplante, Michel Fortin, Claire Pouliot, Carl Lessard

Absence : Lucie Gilbert

Formant quorum sous la présidence du Maire Henri Gagné.  
Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

L'assemblée est ouverte par un moment de réflexion. Le maire souhaite à tous une année 2012 prospère.

La lecture et l'adoption de l'ordre du jour est proposée par Claire Pouliot.

L'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2011 est proposée par Michel Fortin.

L'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2011 #1 est proposée par Claire Pouliot.

L'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2011 #2 est proposée par Michel Fortin.

Il est proposé par Julie Simard et résolu à l'unanimité que la secrétaire soit autorisée à payer les comptes pour un montant de \$120,394.96 (chèques numéro 15 911 à 16 013 sauf 15 951 & 15 956).

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à mentionner.

#### APPROBATION DÉPENSES DISCRÉTIONNAIRE DU MINISTRE

Sur proposition de Marco Laplante et adopté à l'unanimité, il est résolu que le conseil municipal approuve les dépenses de 52 034.90\$ pour les travaux d'améliorations des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> Rangs, du rang Saint-Narcisse, des routes St-Amable, Lessard et St-Olivier pour un montant subventionné de 20 000\$.

#### OFFICIALISATION DU JUMELAGE ST-FRÉDÉRIC- MAREUIL

Considérant l'invitation qui nous a été faite par la Municipalité de Mareuil, Périgord, France d'établir le jumelage avec notre municipalité,

Considérant la volonté du Conseil municipal de favoriser le développement de liens d'amitié, de réciprocité, de compréhension et d'ouverture dans l'intérêt de l'ensemble de nos citoyens,

Considérant toute l'importance et la richesse des échanges d'ordre culturel, social, économique, touristique et des perspectives et opportunités de tout ordre qu'un tel jumelage peut offrir à l'ensemble de nos citoyens,

Considérant que la Municipalité de Mareuil, en France, présente plusieurs éléments comparables avec la nôtre dans un contexte culturel qui nous permet des découvertes réciproques,

En conséquence, il est proposé par Marco Laplante, appuyé par Claire Pouliot et adopté à l'unanimité que :

- Un comité de jumelage formé par les citoyens et relevant de l'autorité de la Municipalité assure la gestion de l'ensemble des activités reliées au jumelage de notre Municipalité.
- Un membre du conseil municipal soit mandaté pour assurer le lien avec le comité de jumelage.
- Un acte de jumelage soit préparé en collaboration avec les autorités de la Municipalité de Mareuil et le texte approuvé par les deux parties.
- M. le Maire de Saint-Frédéric soit mandaté pour signer officiellement l'acte de jumelage au nom de nos citoyens.
- Les démarches soient effectuées pour convenir avec les autorités de Mareuil d'une rencontre pour la signature officielle de l'acte de jumelage.
- Le jumelage sera effectif dès la date de signature de l'acte de jumelage par les autorités compétentes de nos deux municipalités.

#### AVIS DE MOTION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT 255-09

Julie Simard donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, un règlement sera adopté en vue de modifier le règlement 255-09 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

#### RÉSOLUTION POUR VENTE ET ADJUDICATION D'IMMEUBLES

Il est proposé par Michel Fortin et adopté à l'unanimité de confier le mandat à la MRC Robert-Cliche pour la vente et l'adjudication des immeubles de la municipalité pour non paiement de taxes.

#### RECOMMANDATION DE PAIEMENT À CONSTRUCTIONS DE L'AMIANTE

Il est proposé par Julie Simard et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric procède à la réception définitive des travaux de réfection des infrastructures municipales de la rue Grondin. La retenue résiduelle de 5% au montant de 36 132.91\$ (toutes taxes applicables en sus) sera donc versée à l'entrepreneur « Les Constructions de l'Amiante » moins une retenue spéciale temporaire au montant de 15 000.00\$ (toutes taxes applicables en sus) relativement à la découverte d'une fuite sur le nouveau réseau d'eau potable de la rue Grondin. En conséquence, un montant total de 23 853.77\$ (toutes taxes applicables **incluses**) sera payé à l'entrepreneur.

Le tout conditionnel à l'obtention, de la part de l'entrepreneur, d'un cautionnement d'entretien d'une valeur de 5% du montant de l'estimation finale des travaux valide jusqu'au 11 juin 2013.

#### RAPPORT DES COMITÉS

##### a) Entretien routier

Un citoyen mentionne qu'il y a plusieurs trous dans la glace dans le Rang 1. C'est peut-être dû à la température changeante. Les employés tenteront d'enlever cette couche de glace lorsque la température sera plus douce.

b) Loisirs et embellissement

Un montant a été budgété pour rafraîchir la salle municipale. Nous ferons appel à un décorateur pour se faire conseiller.

Le Festival d'hiver aura lieu les 17, 18 & 19 février.

Demande d'installation de lumières de rue à Hydro-Québec :

Sur proposition de Julie Simard et adopté à l'unanimité, il est résolu que le conseil municipal demande à Hydro-Québec de procéder à l'installation de cinq (5) lumières de rue soit, trois (3) dans la rue St-Olivier, une (1) dans la rue du Parc en avant de la Villa Royale et une (1) dans la rue Lehoux (vers le village).

c) Eau potable

Rien à mentionner.

d) O.M.H.

Rien à mentionner.

e) Sécurité incendie

Rien à mentionner.

f) Culture

Rien à mentionner.

CORRESPONDANCE

Demande de don de l'organisme Accueil Grossesse Beauce-Appalaches. Considérant que notre CLSC offre déjà de bons services, le conseil ne leur versera aucun montant.

Proposition du Lieutenant Hovington de la Sûreté du Québec de venir rencontrer le conseil lors d'une assemblée. Nous leur offrirons de venir en février ou mars lors d'une assemblée régulière.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à mentionner.

VARIA

Rien à mentionner.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Julie Simard à 20h30.